



Intégration directe

Par Mika057

Bonjour,

Je suis actuellement fonctionnaire d'état et j'ai demandé une intégration directe vers la fonction publique territoriale le 20 mai 2022 à ce jour je n'ai pas eu de réponse de l'administration d'origine soit plus de 2 mois après ma demande.

D'après les textes 2 mois sans réponse vaut acceptation. Mais s'agit il bien de 2 mois pour notifier à l'agent car on m'indique que je peu recevoir un courrier datant d'avant la date butoir est ce possible ? Et si non quels sont les démarches à effectuer afin que mes droits à mon intégration soit garantie, dois je donc faire un recours n'ayant pas eu de réponse ?

Ou l'administration d'accueil peut elle tout simplement prononcer mon intégration n'ayant pas eu de retour,

Cordialement

Par isernon

bonjour,

vous devriez pouvoir vous renseigner auprès des organisations syndicales de fonctionnaires.

salutations

Par Mika057

Malheureusement ces derniers ne se sentent que très peu concernés par mes renseignements et ne savent pas me répondre et ne cherche pas à trouver les réponses non plus cordialement